

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 18 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 06/07/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 37 Nombre de suffrages exprimés : 44 Votes Pour : 44 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Autorisation de signer une convention de partenariat N° 2023-83
--	--

Présents (37) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, GIRON Julienne, GAILHARD Christophe, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, SOULE-ARTOZOUL Rosa, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Absents excusés (18) : CASPAR Elvire, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, MUR François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, FORTINE Didier.

Procurations (7) :
DESCOUENS Bernard à ARMANET Henri
ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe
FINES Frédéric à MALERE Hélène
CARTAN Olivier à PELIEU Michel
SOLANA Michel à RICARD Louis
AIZIER Philippe à MIR André
NARS Aline à DARAN René

Monsieur Alain RIVIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose,

La communauté de commune Aure Louron a signé une convention d'objectif avec l'association l'Airel portant notamment sur la mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Pour la période du lundi 18 juillet au vendredi 25 août, l'ALSH est accueilli dans les locaux communaux de l'école d'Arreau. Cette année, les repas seront fournis par un prestataire agréé Luigi Fabric situé à Vignec, ils seront transportés en liaison chaude tous les jours, dans des conteneurs spécifiques prêtés par les communes de Génos et Loudenvielle.

Le prix du repas est fixé à :

- 3.20€ TTC pour les 3-6 ans,
- 5.20€ TTC pour les 7-12 ans.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire :

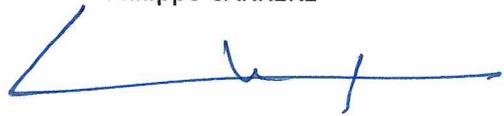
- De l'autoriser à signer la convention de partenariat pour la prestation de fourniture de repas à l'ALSH estivale animé par l'Airel et situé dans les locaux communaux de l'école d'Arreau

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec LUIGI FABRIC pour la fourniture de repas à l'ALSH animé par l'AIREL ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU